

Premier cas de rage du raton laveur transmise chez un chat

- Le Journal de Montreal

- 30 Jul 2026

- AGENCE QMI | Un chat errant de Godmanchester, en Montérégie, a été déclaré positif à la rage du raton laveur le 23 juillet dernier. Ce cas démontre que la maladie, déjà présente chez les animaux sauvages dans certaines régions du Québec, peut également être transmise aux animaux domestiques, constate le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Le MAPAQ invite donc les propriétaires à faire vacciner leurs animaux contre la rage et à maintenir cette vaccination à jour. Rappelons qu'un premier cas chez un raton laveur avait déjà été répertorié à Coaticook, en Estrie, en juin.

TRAITEMENT PRÉVENTIF

« La rage est mortelle et incurable, tant pour l'animal que pour l'humain. Une fois les symptômes apparus, aucun traitement n'est efficace. La prévention demeure donc le meilleur moyen de protéger les animaux et les personnes qui les côtoient », estiment les experts.

En cas de morsure, de griffure ou de contact avec la salive d'un animal suspect, il faut laver la peau pendant 15 minutes, puis appeler Info-Santé au 811 sans délai. Un traitement préventif administré rapidement après l'exposition empêche la maladie de se développer chez l'humain.

Ce premier cas chez un chat confirme que la transmission entre animaux sauvages et domestiques est bien réelle. La vigilance de chacun reste essentielle pour limiter la propagation et protéger la santé de la population.

MESURES À PRENDRE

Il existe plusieurs mesures de prévention, dont la vaccination des animaux domestiques contre la rage, de ne pas laisser les chats et les chiens errer librement à l'extérieur sans surveillance et d'éviter les contacts avec un animal sauvage ou inconnu.

Il est important de rappeler d'isoler sans tarder un animal domestique qui présente un changement de comportement ou des symptômes comptables avec la rage (hypersalivation, paralysie, boiterie, désorientation, agressivité inhabituelle, etc.) et de consulter un médecin vétérinaire.

Les citoyens de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec sont par ailleurs invités à signaler la présence de rats laveurs, de mouffettes ou de renards morts, blessés, désorientés, paralysés ou au comportement agressif inhabituel.